



Projet B_A.1.2_0126 OENOMED AVIS PUBLIC N° 10/2021

La Chambre Nationale Syndicale des Producteurs des Boissons Alcoolisées - Union Tunisienne des Industries, du Commerce et des Artisanats CNSPBA-UTICA (Chambre Nationale des Producteurs de Boissons Alcooliques - Les Syndicats Tunisiens des Industries, du Commerce et de l'Artisanat) Partenaire Principal du projet OENOMED, financé dans le cadre du Programme ENI CBC MED 2014-2020, recrute un :

Responsable de communication

I- Description du projet

OENOMED est un projet qui a ses racines dans l'importance du secteur vitivinicole pour la région méditerranéenne à plusieurs niveaux : économique, social et environnemental. Les consommateurs de plus en plus verts font pression sur les producteurs de vin pour atteindre une plus grande durabilité, comme en témoigne la demande d'aide de vins biologiques dynamiques. Les MPME du secteur doivent relever ce défi si elles doivent rester compétitives, surtout si nous supposons qu'elles ne seront pas en mesure de rivaliser en volume avec les grands établissements vinicoles. OENOMED entend aider les MPME viticoles à passer au vert et à tirer parti des atouts naturels uniques des aires protégées méditerranéennes. Ces zones ont un énorme potentiel qui appelle des entreprises vertes et respectueuses de l'environnement. Le projet de renforcement technique et économique des MPME, en les préparant à la croissance, en utilisant les labels de qualité du vin développé par les partenaires des aires protégées concernées. L'objectif général de OENOMED est la qualification et la promotion des secteurs viticoles des MPME dans les Zones Protégées MED, en valorisant les spécificités du territoire, en tirant parti du marché vert / en adoptant des innovations vertes.

Date de début : 17 novembre 2020

Durée : 30 mois

Budget total du projet : 2 790 000,39 € Contribution de l'UE : 2. 511. 000,35 € (90 %)

II- Objet de l'avis

La Chambre Nationale Syndicale des Producteurs des Boissons Alcoolisées, 4 st. Ferjani Bel Hadj Ammar- Cité El Khadra-Tunis, représentée par son président M. Mohamed Ben Cheikh,



en tant que partenaire tunisien du projet B_A.1.2_0126 OENOMED "Qualification et Promotion des filières viti-vinicoles des Aires Protégées de la Méditerranée» publie cette note publique pour la sélection d'un Responsable de communication conformément aux spécifications administratives et techniques mentionnées dans la description du projet, aux lois applicables et au présent document.

Cet avis intervient dans le cadre du contrat de subvention signé le 17 Novembre 2020 par la CNSPBA-UTICA en tant que bénéficiaire principal et l'autorité de gestion du programme ENI CBC pour le bassin méditerranéen (MA) et par les annexes I et II.

III- Description d'emploi

Le responsable de communication doit s'assurer de la mise en œuvre des tâches suivantes organisées par Groupe de tâches (GT2) /Work Packages (WP2) de OENOMED :

- Arrangement et mise à jour du Plan de Communication & Capitalisation.
- Coordination de la mise en œuvre Plan de Communication & Capitalisation.
- Gestion des réunions de coordination avec les responsables de communication des partenaires pour la mise en œuvre Plan de Communication & Capitalisation.
- Coordination avec l'AdG et le JTS, en ce qui concerne les aspects relatifs à la communication.
- Supervision générale de l'aménagement, l'impression et la distribution du dépliant et du poster de projet en française et coordination de la partie externe en charge.
- Arrangement de la Newsletter de projet (projet éditorial, programmation éditoriale, coordination de la rédaction des articles et news, coordination des traductions en italien, française et arabe).
- Supervision générale de la production de Vidéo les « Vins des Aires Protégées » (en Français et Arabe) et coordination de la partie externe en charge de l'organisation.
- Gestion des relations avec les médias locaux et supervision du travail de l'agence de communication avec le media (PP6 HER).
- Coordination de la production d'articles techniques en coopération avec les partenaires scientifiques.
- Contribution et participation à organisation des Comité de pilotage
- Contribution au reporting narratif
- Mise en place, avec le manager, du plan de suivi évaluation « SE » du GT2 (coordination avec le chargé SE)



IV- Exigences

- Engagement absolu envers une éthique et une intégrité enlevée.
- Être familier avec les programmes de transbordeur de l'UE, avec au moins une expérience antérieure dans un projet similaire.
- Être familier avec les programmes de bureau standard et se spécialiser dans les technologies Web ainsi que les tâches d'organisation administrative.
- Être familier avec un outil numérique de gestion des relations.
- Excellentes compétences en communication interpersonnelle, écrite et verbale (Français), y compris des compétences d'écoute active.
- Démontrer de bonnes compétences en organisation, en résolution de problèmes et en travail d'équipe.
- Être flexible avec un engagement élevé à respecter les délais.
- Démontrer l'adaptabilité aux différences d'âge, de culture, de sexe, de nationalité et de religion.

V - Formation et expérience requises

- Diplôme universitaire en design ou similaire.
- Une expérience préalable en tant que manager ou coordinateur dans un projet similaire
- Une expérience préalable dans le programme IEV CTF MED serait un atout

VI- Durée

16 Mois, jusqu'à la préparation du dernier rapport financier.

VII- La demande doit inclure

- Curriculum vitae
- Lettre de motivation



- Références professionnelles appuyées par des attestations, contrats ou autres
- Copies des certificats d'emploi et/ou de stage et copies des diplômes universitaires
- Déclaration d'honneur dûment signée et datée pour certifier l'exactitude des données de candidature

VIII- Salaire : plein temps

D'un plafond de 1600 dt net/ mois toutes taxes et charges sociales incluses.

IX- Date limite : 11 Mai 2022.

X- Procédure :

Les documents de candidature doivent être envoyés à l'adresse email

cnpba.oenomed@gmail.com au plus tard le 11 Mai 2022 à 17h00 (heure tunisienne) avec la mention « Application pour l'appel public n°10 ».

XI- Sélection :

La commission d'évaluation constituée par l'organe directeur de la CNSPBA-UTICA sera chargée d'ouvrir et d'examiner les demandes. Disponibilité immédiate.

XII- Résiliation :

Le bénéficiaire, ici la CNSPBA-UTICA se réserve le droit de résilier le contrat :

- Si le prestataire ne remplit pas ses obligations. Dans ce cas, le bénéficiaire prévient la prestataire en lui adressant une lettre détaillant les manquements afin qu'il remplisse ses obligations dans un délai n'excédant pas 15 jours à compter de la date de l'envoi de l'avertissement. A l'expiration de ce délai, le contrat sera rompu unilatéralement.



- En cas de fraude dans la nature et la qualité des résultats des travaux ou de non-conformité aux spécifications techniques, la rémunération sera bloquée jusqu'au règlement du problème ou du litige

XIII- Règlement des Litiges :

Le règlement des litiges liés à l'exécution du contrat est, de préférence, géré par consentement mutuel.

Si les parties contractantes n'arrive pas à résoudre le litige à l'amiable conformément au décret 123 de l'ordonnance 3158 de l'année 2002 (du 17 décembre 2002) relative à l'organisation des marchés publics, elles peuvent avoir recours aux tribunaux de Tunis.

La Chambre Nationale Syndicale des Producteurs des Boissons Alcoolisées- Union Tunisienne des Industries, du Commerce et des Artisanats **CNSPBA-UTICA**,

Tunis, le 20 avril 2022

La Chambre Nationale Syndicale des Producteurs des Boissons Alcoolisées- Union Tunisienne des Industries, du Commerce et des Artisanats CNSPBA-UTICA,

Chef de file du projet OENOMED

Le président
M. Mohamed Ben Cheikh